



## Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

*FO ESR est la fusion du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO (congrès de mars 2019).*

*FO ESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération FORCE OUVRIERE, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale de la fonction publique de l'État.*

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

### Profession de foi de la liste présentée par FO ESR

Collège BIATSS

*Le syndicat FO ESR défend les statuts de tous les personnels, la revalorisation du point d'indice, un véritable déroulement de carrière, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux.*

Le CNESER est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la stratégie nationale de recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal). Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque personnel de l'enseignement supérieur.

#### **VOTER POUR LES CANDIDATS PRESENTÉS PAR FO ESR, C'EST :**

- ⊗ **ELIRE** des collègues proches de vous, actifs dans la défense de vos droits statutaires et des missions de service public des universités.
- ⊗ **PERMETTRE** à un syndicat qui défend la fonction publique de continuer son combat, tout en aidant à la résistance pour le maintien du Code des Pensions, contre un régime universel de retraites par points.
- ⊗ **PROTESTER** contre la réduction des postes dans tous les services et l'aggravation conséquente de nos conditions de travail!

Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

#### **Continueront à défendre :**

- Les moyens en postes et en crédits récurrents nécessaires à l'accomplissement des missions des universités, contre les plans d'austérité ;
- Les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels en particulier le droit à mutation;
- Les établissements, contre les disparitions ou démantèlements dans le cadre des COMUE ;
- Le code des pensions qui garantit à tout fonctionnaire un montant de retraite basé sur les six derniers mois d'activité
- L'augmentation immédiate du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoirs d'achat depuis 2010
- L'augmentation du minimum de traitement dans la FP à 120 % du SMIC

#### **S'opposeront :**

- A l'individualisation des carrières et des salaires à travers la mise en place du RIFSEEP et de PPCR
- Aux fusions dans le cadre des COMUE ou des établissements dérogatoires instaurés par l'ordonnance Vidal sur l'« expérimentation »;
- Aux tentatives d'allongement de la durée du travail en particulier à travers les extensions d'horaires des services en soirée, le samedi et le dimanche
- A la contractualisation de la fonction publique
- A la disparition des CAP, à leur transformation en simple instance de recours, livrant les carrières des personnels à l'arbitraire de décisions locales
- A toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur.

**Pour la défense des personnels  
et des conditions de travail  
FO n'est pas un syndicat d'accompagnement et  
de co-gestion  
FO est un syndicat indépendant qui défend ses propres  
revendications**

- FO ESR, contrairement à la CFDT se bat contre le projet de réforme des retraites instaurant un système universel de retraite par points c'est-à-dire un système individuel et incertain  
Pour les fonctionnaires le régime de retraite est étroitement lié au statut. Celui-ci garanti au fonctionnaire un montant de pension égal à 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois de carrière. Le régime de retraite par point, est incompatible avec ce fondement du statut de la fonction publique  
En effet le projet prévoit un calcul du montant de la pension sur l'ensemble de la carrière (42 ans à ce jour) et une valeur du point variable. En clair cela veut dire qu'il deviendra impossible de prévoir quel sera le montant de la pension, non seulement au moment de la liquidation de la retraite mais également au fil du temps, la valeur du point pouvant évoluer au gré du contexte économique.
- FO ESR, contrairement à la CFDT, FSU, UNSA, SNTPTES, UNSA a refusé de signer PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), qui n'a pas permis la revalorisation des rémunérations annoncée mais a, en revanche, entraîné l'allongement des carrières et le ralentissement de celles-ci avec la suppression des réductions d'ancienneté.  
Même si dans certains corps et certains grades PPCR a permis des avancées certaines si on regarde l'avancement de carrière à long terme nous y perdons tous. En effet cela se fait comme toujours à moyens constants.  
De plus PPCR a servi en réalité à entériner la poursuite du blocage du point d'indice pour tous
- FO ESR contrairement à la CFDT, le SNTPTES et l'UNSA a combattu la mise en place du RIFSEEP dans les différents corps de la fonction publique. Contrairement à ce qu'affirment ces syndicats cela n'aboutira pas à une amélioration du régime indemnitaire, sa mise en place se faisant à enveloppe constante. En clair pour donner plus à certains il faudra donner moins à d'autres. C'est la porte ouverte à l'individualisation, à l'arbitraire du salaire au mérite, au clientélisme. FO ESR combat partout où nous sommes présents pour que les groupes de fonctions, déterminant le montant des primes, correspondent au corps et au grade, seul critère objectif.

Les candidats présentés par FO ESR s'engagent à vous informer de leurs déclarations et de leurs votes après chaque réunion du CNESER.

**Faites entendre votre voix : par votre vote FO ESR,  
donnez-nous les moyens de vous défendre.**

**Résister revendiquer reconquérir**